## MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, Danièle Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la susdite municipalité

- **QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 2, chemin des Épervières, Les Éboulements, sur le lot 5 439 149 du cadastre du Québec.
- QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM143-2023 consiste à :
  - a) Autoriser l'implantation d'un deuxième garage alors que le tableau 5,1 « Grille des construction accessoires » du règlement de zonage n°117-11 de la municipalité n'en permet qu'un seul;

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

## Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante dtremblay@leseboulements.com au plus tard le 3 mars 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 6 mars 2023.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 16<sup>e</sup> jour de février 2023.

DANIÈLE TREMBLAY

Mariele Kemblay

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim